

[intraconf](#)

Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Dossiers en cours

Presse-
multimédia

Agenda

Contact

Annonces

Boutique

QUI SOMMES-NOUS ?

DOSSIERS

Devenir, être et rester paysan

Politiques agricoles

Productions

Agriculture et environnement

- Colloque Climat et ressources naturelles
- L'eau un bien commun
- Biodiversité
- Pesticides
- Energie

OGM

Dans le Mouvement social

Consomm'acteurs

Des territoires vivants

Paysans dans le Monde

Tribune d'opinions

Le mensuel de la Conf'



Rencontres Nationales des Agricultures, pour des territoires vivants.
n° 275 - juil/août 2012

Régions



Choisissez votre région ▼

Lettre Électronique Nationale

Recevez nos dernières infos

votre courriel

ok

Lire la dernière lettre

PARTENAIRES

rechercher OK

accueil > Dossiers > Agriculture et environnement > Le « nouveau » plan d'action sur le loup entérine la condamnation des petits éleveurs de montagne

Le « nouveau » plan d'action sur le loup entérine la condamnation des petits éleveurs de montagne

7 juil 2004

Dans le « nouveau » plan d'action sur le loup (2004-2008), les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement veulent contraindre les éleveurs à une contractualisation lourde, dispendieuse et inefficace, de protection passive des troupeaux, contre les loups (mesure t). En contrepartie, l'Etat ne s'engage que dans la mesure de son « budget disponible ».

Les gros et moyens troupeaux devraient payer 20 % de la facture, alors qu'il en coûterait 60 % aux petits troupeaux sédentaires. Le tout s'accompagne d'un dévoiement du rôle des structures techniques pastorales, qui seront désormais transformées en gestionnaires de l'incidence des loups sur l'utilisation des pâturages, et d'un déni de l'état de nécessité, par une répression accrue des éleveurs acculés à l'auto-défense pour sauver leur troupeau.

Par le découpage artificiel du territoire en zones à loups et zones sans loup, par le développement de l'exploitation touristique des grands prédateurs, et par la prévisible extension de ce processus à la chaîne pyrénéenne, ce plan d'action veut réduire le pastoralisme à un rôle de faire-valoir, dans des parcs à loups grandeur nature.

La Confédération paysanne dénonce la complicité du pouvoir politique et des responsables de la FNO/FNSEA dans la condamnation des petits élevages de montagne, au profit de la marchandisation des espaces montagnards et de la restructuration de l'élevage ovin.

La Confédération paysanne appelle les éleveurs à refuser la contractualisation, et demande que l'Etat assume ses responsabilités :

- en prenant intégralement en charge, selon les besoins individuels, la protection des troupeaux contre les prédateurs ;
- en assurant l'indemnisation rapide des dommages sans soumettre ces indemnisations à de quelconques obligations ;
- en régulant de façon effective les loups en situation de prédation.

DoRniÈrS ACTUALITÉS SUR

Co THÈMe

11/5/06 : Non à la réintroduction de l'Ours dans les Pyrénées !
[\[lire\]](#)

6/4/06 : 10 avril 2006 à Chambéry - Procès d'un chevrier du massif des Bauges pour élimination d'un loup.
[\[lire\]](#)

20/6/05 : Nouveau protocole d'intervention sur les loups : l'apothéose de la démagogie
[\[lire\]](#)

22/3/05 : Le berger bouc émissaire
[\[lire\]](#)

20/7/04 : M. Lepeltier persiste et signe : Le pastoralisme doit être démantelé, le loup restera l'arbre qui cache la forêt
[\[lire\]](#)

AUTReS ACTUALITÉS

14/8/12 : Flambée des matières premières agricoles : les éleveurs doublement pénalisés
[\[lire\]](#)

14/8/12 : PAC 2014 – Pour une politique robuste en faveur des Petites Fermes
[\[lire\]](#)

13/8/12 : Loup ou pastoralisme, il faudra choisir
[\[lire\]](#)

9/8/12 : PAC 2014 – La maîtrise et la régulation pour contrer la volatilité des prix
[\[lire\]](#)

2/8/12 : Rapport sur la contractualisation - Surprise, déception et colère !
[\[lire\]](#)



Confédération Paysanne

104 rue Robespierre - 93170 Bagnolet
tel +33 1 43 62 04 04 - fax +33 1 43 62 80 03 - courriel

Mentions Légales